

LES ADDICTIONS

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'addiction se définit par l'impossibilité de contrôler une pratique visant à produire du plaisir ou à écarter une sensation de malaise, et d'interrompre sa poursuite malgré ses conséquences négatives. L'objet de l'addiction devient progressivement une « béquille » dont la personne ne peut plus se passer et qui envahit son quotidien.

Les addictions sont un enjeu de santé publique. L'alcool tue chaque année 49 000 personnes et le tabac 73 000. Les résultats de la politique de lutte contre les addictions sont contrastés. En 2013, les trois substances psychoactives les plus consommées étaient : le tabac (13,4 millions de fumeurs), l'alcool (8,8 millions de consommateurs) et le cannabis (1,2 million). Si la consommation d'alcool et de tabac a légèrement baissé, celle de cannabis a fortement progressé. Ces consommations tendent à se banaliser chez les jeunes et les femmes. Par exemple, la prise de cannabis avant 18 ans emporte des effets sanitaires et sociaux irréversibles, la maturité du cerveau n'étant pas achevée. De nouvelles modalités ou formes d'addiction apparaissent comme l'enivrement rapide et massif : le binge drinking. Des comportements peuvent également devenir pathologiques comme le jeu d'argent ou l'usage excessif de jeux vidéo.

L'addiction n'est pas une fatalité c'est une maladie. Les recherches neurobiologiques ont mis en lumière les mécanismes communs à la plupart des addictions et les avancées scientifiques dans les sciences sociales et médicales ont permis d'améliorer les stratégies d'aide et de soins. Par exemple, le sevrage absolu et permanent n'est plus considéré comme le seul traitement possible et les rechutes font partie du processus de guérison. Dans les classifications internationales l'usage excessif des

jeux vidéo, des réseaux sociaux ... n'est pas qualifié d'addiction car il ne génère ni risque de dépendance ultérieure, ni nécessité de sevrage. La pratique peut toutefois devenir pathologique.

La diffusion de produits comme l'alcool et le tabac fait l'objet d'un marketing affûté. Détournant le strict encadrement de la publicité, de nouvelles stratégies marketing favorisent leur consommation. Sur les réseaux sociaux notamment, des images flatteuses de la transgression, de l'exaltation de la liberté valorisent indirectement les produits.

En France, plus de 100 000 décès par an, un décès sur six environ, sont dus à la consommation de substances psychoactives. Si beaucoup a déjà été dit et écrit sur les addictions, leurs mécanismes, la dangerosité de la consommation de produits licites et illicites, leurs coûts économiques, sociaux et sanitaires restent sous-estimés par la population. Or, il s'agit de dommages évitables.

Pour notre assemblée, l'une des conditions de la réussite de la lutte contre les conduites addictives est la prise de conscience par la société sur la réalité de la consommation, de ses dangers et de la nécessité de s'impliquer auprès des personnes souffrant d'addictions.

**1 adulte sur 5
est un consommateur
régulier de boissons
alcoolisées,
1 jeune sur 10
à l'âge de 17 ans**

**Un tiers des Français
sont des fumeurs
quotidiens de tabac,
31,5% des adolescents
de 17 ans**

**1,2 million de personnes
sont des fumeurs
réguliers de cannabis
(plus de 10 fois par mois).
A 17 ans, plus de 4 jeunes
sur 10 ont consommé
et 9,2% sont des fumeurs
réguliers**



Gisèle Ballaloud

est pharmacienne.

Elle siège au CESE à la section des affaires sociales et de la santé où elle représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contact :

gisèle.ballaloud@lecese.fr
01-44-43-62-62

Pour le CESE, une action publique efficace de lutte contre les conduites addictives et de prise en charge des personnes souffrant d'addiction repose sur les axes suivants :

➤ **Promouvoir une politique ambitieuse d'information, de prévention et d'accompagnement :**

- renforcer la signalétique informant la population sur les risques liés à la consommation de produits (par exemple, pour les femmes enceintes) et sur l'usage adapté des jeux vidéo (en recherchant une plus grande implication des pouvoirs publics dans la mise en place d'une signalétique obligatoire);
- faire des lieux de travail des lieux de santé notamment en publiant rapidement la circulaire précisant les conditions dans lesquelles l'employeur peut limiter la consommation d'alcool sur ces lieux et en traduisant concrètement sur le terrain l'approche globale et multifactorielle du plan santé/travail 2015-2019 ;
- favoriser la diffusion des messages de prévention dans les établissements d'enseignement en prévoyant des temps dédiés à l'école, de la maternelle au lycée, en développant des projets concrets au sein des Centres de formation des apprentis ; en invitant les organisations étudiantes à construire une action de sensibilisation des jeunes aux risques liés à l'alcool pour les soirées organisées hors de l'établissement ; en incitant les chefs d'établissements à organiser des séances d'information en direction des parents associant la communauté éducative ;
- sensibiliser la population aux conséquences économiques et sociales des addictions en associant des messages sur ces thèmes dans les campagnes de prévention.

➤ **Favoriser un diagnostic et une prise en charge rapide**

- améliorer la formation initiale et continue des professionnels concernés par l'addictologie ;
- favoriser la coordination des acteurs en définissant un protocole de prise en charge partagée par les différents acteurs, en mettant en place un site dédié permettant aux médecins généralistes libéraux de trouver des relais de proximité, en encourageant la diffusion de conventions entre ces médecins, les centres de santé et les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), afin de constituer des équipes pluri-professionnelles.

➤ **Agir contre le marketing et les lobbies.**

- améliorer la transparence des actions engagées par les lobbystes auprès des élus de la représentation nationale ;
- publier, dans le rapport RSE (responsabilité sociétale des entreprises), le montant des dépenses que les entreprises du tabac, de l'alcool et des jeux en ligne consacrent directement ou non à ces actions de lobbying.

➤ **Mettre en œuvre une véritable politique de réduction des risques**

- accompagner l'implantation des salles de consommation à moindre risque et créer des passerelles vers des centres de soins ;
- organiser un débat public afin de contribuer à construire la position de la France pour la prochaine session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur les drogues (UNGASS) qui devrait se tenir en 2016. Son objectif sera de concourir à apporter des réponses plus efficaces au trafic de drogues, tout en respectant la santé publique, les droits humains et la réduction des risques.